

DECRET N° 2006-720 DU 29 DECEMBRE 2006

portant nomination de Monsieur Chakirou TIDJANI
en qualité de Directeur Général du Centre Béninois
de Promotion des Echanges Commerciaux.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant Composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-387 du 27 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Chakirou TIDJANI est nommé Directeur Général du Centre Béninois de Promotion des Echanges Commerciaux.